

Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s SPS C.P Aix-Luynes Agression

le 30 janvier 2024, l'agent en charge du troisième étage de la MAH3 a été violemment agressé par l'un de nos pensionnaires. Vers 8h35, lors de l'ouverture de la cellule, le détenu a commencé à proférer des insultes et a bloqué la porte avec son pied.

Face à cette agression, l'agent a tenté de repousser plusieurs fois le détenu pour le faire rentrer en cellule et éviter toute escalade. C'est alors que mécontent, notre gentil pensionnaire a asséné plusieurs coups violents aux visage de la surveillante, lui causant multiples traces et blessures au visage.

L'alarme a été déclenchée et l'intervention rapide des collègues a été nécessaire pour maîtriser l'individu. La mise en prévention a été décidée par l'officier du bâtiment et le détenu a été conduit au quartier disciplinaire.

Notre organisation syndicale s'interroge sur la non prise en compte des observations faites la veille par les agents, signalant que le détenu s'était montré menaçant et avait exprimé son souhait d'être transféré au quartier disciplinaire par n'importe quel moyen.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants réclame une sanction disciplinaire maximum, incluant le transfert du détenu assorti de sa comparution immédiate.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants souligne le professionnalisme des agents qui sont intervenus avec rapidité.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants souhaite un prompt rétablissement à l'agent agressé et se propose de l'accompagner dans toutes ses démarches.

<u>INDÉPENDANT, AUTONOME ET 100% SUREVILLANT(E)S</u>



Le conseil syndical le 30. 01. 24